



EB-2018-0161

AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE ÉCRITE

Canadian RiteRate Energy Corporation

Requête en vue d'obtenir un permis d'agent de commercialisation de gaz

La requête

Canadian RiteRate Energy Corporation (« RiteRate ») a déposé une requête datée du 20 avril 2018 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « Commission ») en vertu de l'article 50 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la « Loi ») en vue d'obtenir un permis d'agent de commercialisation de gaz. La délivrance de ce permis donnerait le droit à la requérante de commercialiser du gaz naturel en Ontario.

Un employé de la CEO à qui a été délégué ce pouvoir conformément à l'article 6 de la Loi statuera sur cette demande. La CEO n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur cette demande.

Comment consulter la requête

Pour consulter un exemplaire de la requête, rendez-vous sur la page Consommateurs du site Web de la Commission et entrez le numéro de dossier EB-2018-0161 dans la case « Faites une recherche de documents réglementaires concernant un dossier ». Une copie peut également être consultée aux bureaux de la CEO et de Canadian RiteRate Energy Corporation, aux adresses indiquées ci-dessous.

Comment participer

Les personnes intéressées peuvent participer à l'audience des requêtes par la Commission en suivant les étapes décrites dans le présent avis.

Audiences écrites ou orales

Il existe deux types d'audiences à la CEO : orale et écrite. La CEO compte traiter cette requête lors d'une audience écrite. Si vous pensez qu'une audience orale est nécessaire, vous pouvez nous écrire pour nous en expliquer la raison. Vous devez présenter vos observations à la CEO et à la Canadian RiteRate Energy Corporation d'ici le **24 mai 2018**.

Demandes de renseignements

Si vous désirez obtenir des renseignements de la requérante, en plus des documents relatifs aux requêtes déposées auprès de la CEO (les « pièces déposées ») et qui sont relatifs à l'audience, vous devez déposer une demande de renseignements par écrit auprès de la CEO et en faire parvenir un exemplaire à la requérante au plus tard le **7 juin 2018**. Assurez-vous de mentionner la page ou l'élément en question des pièces déposées avec chaque demande de renseignements.

La requérante doit déposer auprès de la CEO des réponses complètes aux demandes de renseignements et les présenter à toutes les parties, au plus tard le **21 juin 2018**.

Observations écrites

Vous pouvez exprimer votre point de vue concernant les requêtes en déposant des observations écrites auprès de la CEO. Vos observations doivent être reçues par la CEO et envoyées en copie à la Canadian RiteRate Energy Corporation d'ici le **11 juillet 2018**.

Si la Canadian RiteRate Energy Corporation entend répondre aux observations, ses réponses écrites doivent être déposées auprès de la CEO et de toute autre partie qui a présenté des observations écrites d'ici le **18 juillet 2018**.

Toutes les observations écrites envoyées à la CEO seront versées au dossier public, ce qui signifie qu'elles seront disponibles pour consultation à ses bureaux et qu'elles seront publiées sur son site Web. Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen, avant de verser les observations écrites au dossier public, la CEO supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. non commerciales) des observations écrites (soit l'adresse, le numéro de

téléphone et l'adresse courriel de cette personne). Toutefois, le nom de ce citoyen et le contenu de ses observations écrites feront partie du dossier public.

Comment déposer des documents auprès de la CEO

Toutes les observations écrites déposées auprès de la CEO doivent indiquer le numéro de dossier **EB-2018-0161** et indiquer clairement le nom de l'expéditeur, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse courriel. Vous devez faire parvenir deux copies papier de vos observations écrites et, si possible, une copie électronique en format Word et en format PDF consultable à la CEO, et une copie à la requérante. Toutes les observations écrites doivent être adressées à l'attention de la secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous, et elles doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour convenu.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la façon de participer, veuillez consulter le site à www.oeb.ca/fr/participez. Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez appeler le 1 877 632-2727 (sans frais) pour obtenir des renseignements sur la procédure et les modalités de participation.

IMPORTANT

SI VOUS NE DÉPOSEZ PAS D'OBJECTIONS À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT VOS OBSERVATIONS SELON LES TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA CEO PEUT PROCÉDER À L'AUDIENCE SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ PAS D'AUTRES AVIS CONCERNANT CETTE PROCÉDURE.

Adresses

Commission de l'énergie de l'Ontario :

Commission de l'énergie de l'Ontario
Case postale 2319
27^e étage
2300, rue Yonge
Toronto (Ontario) M4P 1E4

Requérante :

Canadian RiteRate Energy
Corporation
20 Floral Parkway
Concord (Ontario) L4K 4R1

À l'attention de

À l'attention de la secrétaire de la
Commission

Dépôts :

www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice

Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca

Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)

Télec. : 416 440-7656

M. Imran Noorani

Courriel : inoorani@riterate.ca

Tél. : 1 905 695-5247

Télec. : 1 866 323-9845

FAIT à Toronto, le 8 mai 2018

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli,
Secrétaire de la Commission